Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Achat chemin communal

Par Lilidisco

Bonjour
Lors de mon achat en septembre 2018, le notaire m'a spécifié que les vendeurs avaient fat la demande pour acheter le chemin communal qui sépare mes parcelles en 2017.
J'en ai pris connaissance mais à ce jour je ne désire pas acheter ce chemin.
Celui ci passe devant la maison de mon voisin et il refuse tout passage devant chez lui.
De ce fait il a fermé le chemin communal.
Je tente une conciliation amiable
Le notaire et le maire peuvent'ils m'obliger à acheter celui ci en sachant que sur les papiers de vente j'ai signé en disant que j'en faisais mon affaire.
Dans l'attente de votre réponse
Cordialement
Lilidisco